



## **DINER DEBAT**

### **Présentations des Questions Réponses**

**Langue de discussion : français**  
**Public cible : la communauté francophone**

**04 Septembre 2008**

Un événement en parallèle organisé par  
IEPF, Carbon Finance Assist-Banque Mondiale, AFD, CEFEB et FFEM

# I - INTRODUCTION

La convention de Nairobi s'est fixée comme objectif spécifique d'aider les pays de l'Afrique Sub Saharienne à participer plus activement au Mécanisme de Développement Propre.

Dans le but de promouvoir les projets MDP en Afrique francophone, l'Agence Française de Développement (AFD), le Centre d'Etudes Financières et Economiques (CEFEB), l'Institut de l'Energie Environnement de la Francophonie (IEPF) et l'Institut de la Banque Mondiale via Africa Assist ont organisé un dîner de travail, en marge du premier forum Africain du Carbone, en vue de faciliter et appuyer la dissémination de l'information et du savoir. Cet événement a rassemblé des représentants des autorités nationales désignées, des chefs d'entreprises, des représentants des banques privées et de développement et des consultants nationaux.

Un panel d'Experts identifiés à l'avance, pour les besoins de cet événement, ont eu à répondre sur des problématiques ou des questions abordées en sessions plénières lors du forum. Il a été proposé de regrouper l'ensemble des questions sous forme de thématiques comme suit: le Marché du Carbone, Les potentialités de projets MDP en Afrique et le MDP programmatique.

Ce débat, qui a rassemblé un groupe de 50 personnes, a permis de :

- Présenter et proposer des clarifications et des informations complémentaires, contribuant à renforcer le niveau de connaissance des participants<sup>1</sup>
- Initier les nouveaux acteurs du carbone du réseau RACLAF de la communauté francophone au MDP.

L'évènement, modéré par Florence Mouton, a été officiellement ouvert par Konrad Von Ritter de la Banque Mondiale et suivi de la présentation du programme d' Africa Assist par Nadine Dulac. Les personnes ressources qui ont participé au débat ont été les suivantes:

- Philippe Meunier de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES) pour la thématique du Marché du Carbone,
- Christophe de Gouvello de la Banque Mondiale et Massamba Thioye, consultant pour la thématique des potentialités de projets MDP en Afrique et,
- Agnès Biscaglia de la Banque Mondiale, pour la thématique du MDP programmatique.

Pour clôturer la soirée de travail un dîner était offert pour donner l'occasion aux participants de poursuivre les échanges et les discussions.

---

<sup>1</sup> Évaluation de l'évènement

## II Contexte des interventions des personnes ressources

Les questions et débats se sont déroulés dans un certain ordre pour permettre aux personnes ressources d'avoir un temps de discussion suffisant. Les personnes ressources se sont focalisées plus particulièrement sur les points de questionnements suivants :

Philippe Meunier du fait de sa position d'Autorité Nationale Désignée de la France, pays ayant ratifié le protocole de Kyoto et donc engagé aux objectifs de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) s'est focalisé sur le marché du carbone. Son intervention principale s'est focalisée i) sur la nécessaire intégration des pays francophones au marché du carbone, ii) les opportunités et les enjeux associés au marché volontaire, en marge du marché classique et iii) les différents standards qui existent sur le marché volontaire.

Christophe de Gouvello et Massamba Thioye, tous deux experts internationaux et connaissant très bien l'Afrique ont eu à répondre aux questions relatives aux méthodologies développées et/ou approuvées ainsi que de l'approche de scénario de référence dans les secteurs du transport et de la biomasse, dont notamment celles relatives au jatropha.

Agnès Biscaglia, en charge du projet MDP programmatique au Sénégal, s'est focalisée sur la thématique liée au MDP programmatique et en particulier à la faiblesse des taux d'investissement et la taille très petite des projets en Afrique qui constituent des barrières à la réalisation de projets MDP.

C'est dans ce cadre que des échanges, sous forme de questions-réponses, ont eu lieu lors du diner débat, organisé en direction des participants des pays francophones.

## III - QUESTIONS-REPONSES

### Marché du Carbone

Question 1 :

*Que faut-il faire pour davantage intégrer le marché du carbone (CO2) et bénéficier des retombées pour les pays francophones ?*

Réponse 1

Le Marché du carbone, comme tous les autres marchés, fonctionne sur la base du rapport offre/demande. En effet l'offre des pays intermédiaires est plus visible que celles des pays en développement. Compte tenu de la présence de pays acheteurs au sein de la francophonie, le marché du carbone devrait être favorable et accessible aux pays francophones, à condition que le projet soit bien ficelé et garantisse la réduction des émissions.

Question 2 :

*Quelle est la différence entre le marché classique du CO2 et le marché volontaire ?*

Réponse 2 :

Le Marché classique est celui qui permet la rencontre entre les acheteurs et l'offre de crédits d'émissions selon les règles et procédures du protocole de Kyoto à partir de mécanismes de flexibilité : il faut distinguer plusieurs étapes et divers modes de gestion tel que le marché relatif aux allocations de quota d'émissions, de mise en œuvre conjointe et de mécanisme pour un développement propre destiné aux pays en développement. Selon Philippe Meunier le

marché volontaire est un marché sans lien juridique (objet juridique non identifié) créé et favorisé par les pays n'ayant pas ratifié le protocole de Kyoto. Le marché volontaire est un espace d'échanges, d'offre de réduction d'émissions de GES et d'achats de crédits par des pays ou organismes demandeurs.

Question 3 :

*Quels sont les différents standards existant notamment sur le marché volontaire ?*

Réponse 3 :

Un certain nombre d'initiatives visant à crédibiliser le marché du carbone ont vu le jour, et notamment la création de standards internationaux se voulant être un gage de qualité pour les acheteurs de crédits carbone. Chaque standard possède ses propres spécificités. Certains tentent de copier le MDP alors que d'autres offrent une méthodologie plus souple pour réduire les coûts de transaction. Plusieurs standards sont spécifiquement dédiés à certains types de projets (comme la foresterie, l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables), d'autres sont généralistes.

*Aperçu des principaux standards existants (Source : WWF étude comparative des Standards)*

➤ MDP / UNFCCC

Le MDP est un mécanisme du protocole de Kyoto visant à créer une synergie économique pour les nations les plus pauvres grâce à des projets développant aussi des bénéfices associés. Si son succès a généré une quantité importante de crédits de compensation, il n'est pas remis en cause, mais la question des bénéfices associés se pose.

➤ Gold Standard (ONG Environnementale : ex. WWF)

Le GS a pour but d'améliorer la qualité des projets de compensation et d'augmenter les bénéfices associés en étendant les critères du MDP. A la différence du MDP, le GS exige aussi un critère d'additionalité pour les projets de petites échelles.

➤ Voluntary Carbon Standard 2007 (VCS 2007) : Acteurs du marché du carbone : ex. IETA

Le VCS vise à devenir un Standard Universel avec des démarches et des coûts d'administrations réduits. Le VCS prévoit de développer des tests d'additionalité basés sur la performance. Ils n'existent pas encore et ne sont pas encore inclus dans la notation.

➤ VER+ : Acteurs du marché du carbone (ex : Tuv-Sud)

Le VER+ offre une approche similaire au MDP pour les développeurs de projets déjà au fait des procédures du MDP pour les typologies de projets livrés MDP

Question 4 :

*Qu'est ce qui va se passer pour le marché du CO2 après 2012 ?*

Réponse 4 :

La période Post 2012 est une période d'incertitude du fait que les négociations suivent leur cours. Cependant l'implication des Etats-Unis pourrait donner un souffle nouveau au marché du Carbone. Pour la période 2013 – 2020 : Il y a un objectif de mettre de l'ordre mais plusieurs problèmes persistent comme l'absence de vision sur la phase jusqu'en 2050, un régime multilatéral qui pourrait se montrer contraignant pour l'Afrique, le peu de méthodologies sur la séquestration et la problématique de l'enregistrement après 2012.

#### Question 5

*Quelle est la stratégie de la Caisse des Dépôts sur la déforestation ?*

Réponse 5 :

La Caisse des dépôts intervient dans le cadre du marché d'échanges de quotas pour la France.

#### Question 6

*Quelle est la problématique des marchés volontaires standards ?*

Réponse 6

La nature des deux marchés (Marché régulier et Marchés volontaires) est évidente.

#### Question 7

*Qu'est ce qu'il faut entendre par marché primaire et marché secondaire ?*

Réponse 7:

Dans le marché primaire, il y'a une opération de vente directe des crédits à partir des promoteurs de projets MDP ; alors que dans le marché secondaire les achats de crédits carbone se font à partir de sociétés de carbone ou fonds carbone.

#### Question 8

*Quelle différence y'a-t-il entre le marché MDP classique et le marché JI ou AC (Application Conjointe) ? et Quelles sont les tendances sachant que le nombre de projets JI est très limité ?*

Réponse 8

Dans le cadre de la mise en œuvre conjointe, il s'agit d'échanges d'émissions dont le niveau est encore faible et son estimation est de l'ordre de 5 %. L'application conjointe (AC) est un mécanisme qui aide les pays développés (annexe I) à respecter leurs objectifs prévus par le Protocole de Kyoto en mettant en œuvre des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans d'autres pays développés. Un projet d'application conjointe peut consister, par exemple, à remplacer une centrale thermique alimentée au charbon par une centrale de cogénération plus efficace ou encore à reboiser des terres. Dans la pratique, les projets d'application conjointe sont plus susceptibles d'être menés à bien dans des pays dont l'économie est en transition (comme l'Europe de l'Est), qui tendent à bénéficier d'un cadre plus vaste pour la réduction des émissions à faible coût. Les pays peuvent participer à des projets d'AC pour obtenir des crédits d'émission, appelés unités de réduction des émissions (URE), et les utiliser pour honorer leurs engagements ou les vendre au moyen de l'échange international des droits d'émissions.

### **Approche Sectorielle « Les potentialités de projets MDP en Afrique**

#### Question 1

*Il semblerait qu'il y'a très peu de méthodologies développées et/ou approuvées dans les secteurs du transport et de la biomasse. Comment expliquez-vous cela ?*

Réponse 1

Dans le secteur des transports, trois méthodologies ont été approuvées : bus en site propre, biocarburants à partir de résidus d'huile de friture, utilisation de véhicules faiblement émetteurs (méthodologie pour « petits projets »). Un projet bus en site propre implanté à Bogota a été enregistré. Ce projet illustre une des raisons pour lesquelles il y a actuellement peu de projets MDP dans le domaine des transports : le projet couvre 1 % du coût total de l'investissement. Le MDP n'apporte pas un complément significatif de revenu dans le secteur des transports alors que pour un projet éolien par exemple les crédits peuvent couvrir jusqu'à 30 % du montant de l'investissement. La difficulté de mesure des réductions d'émissions de GES est l'autre raison principale de la faible place occupée par les transports à ce jour.

En fait Il y a des méthodologies relatives à la biomasse. On peut citer ACM0006 qui s'applique à l'utilisation de la biomasse pour produire de l'électricité, de la chaleur ou faire de la cogénération. Elle couvre donc une large gamme d'utilisation de la biomasse.

#### Question 2

*Qu'est ce que votre récente étude sur le potentiel des projets MDP en Afrique en pense ?*

#### Réponse 2

Sur le potentiel de projets MDP : Le niveau des projets MDP en cours de préparation est inférieur par rapport au potentiel. Le potentiel de projets MDP est largement supérieur. La demande est supérieure à l'offre actuelle africaine. En effet, certains fonds carbone et des autres acheteurs de crédits Carbone ont affiché leur préférence pour des projets originaire d'Afrique ; mais pour l'instant cette demande n'a pas été satisfaite et les projets MDP en cours de préparation sont peu nombreux. L'étude qui vient d'être réalisée a l'échelle de 44 pays, montre que l'offre est constituée essentiellement de projets dans le secteur énergétique.

Quelques faits et / ou chiffres : Par rapport à l'énergie disponible la demande est supérieure à l'offre actuelle. Le gisement en matière d'investissement est considérable : entre 250 et 300 milliards \$ : par comparaison, le potentiel éolien du Sénégal est très élevé mais très peu exploité au regard de ce qui se fait avec le gaz ou le charbon...

#### Question 3

*Et qu'en est-il également pour les projets à partir du jatropha ?*

#### Réponse 3

Dans le cas spécifique du changement de combustible en cimenterie avec la substitution avec le jatropha, la méthodologie disponible est l'ACM0003. C'est celle que la Sococim a utilisé pour son projet Jatropha.

#### Question 4

*Quelle est l'approche de scénario de référence pour les projets de biomasse*

#### Réponse 4

Il est acceptable de prendre la solution qui réduit la moyenne par rapport au principe de conservation pour éviter de surestimer la référence de production énergétique conventionnelle.

### **Le MDP programmatique**

#### Question 1

*Dans le cadre du MDP, existe-t-il un financement pour l'étude de faisabilité ?*

#### Réponse 1

Il faut savoir qu'il y'a plusieurs caractéristiques qui entre en jeu dans le cadre du financement. L'octroi de financement se fait avec des conditionnalités. Cependant dans le cadre de contrat d'achat de crédit d'émissions le financement devient plus accessible. Les Institutions de développement peuvent financer des projets et y intégrer le MDP. Le financement accompagnant le montage du projet MDP jusqu'à la certification des réductions d'émissions peut être obtenu, y compris le document descriptif du projet ou PDD

#### Question 2

*La Banque Mondiale vient de signer avec succès un « ERPA », Quels ont été les lenteurs et les délais d'un tel projet programmatique ?*

## Réponse 2

Un programme d'activités est un programme délibéré, à l'initiative publique ou privée, incitant à réduire les émissions. Il permet de réduire les émissions au moyen de plusieurs activités susceptibles d'être vérifiées, exécutées à différents endroits sur une certaine période de temps. Ex ante, un certain volume de crédits d'émission sera autorisé et le niveau de référence et les méthodes de suivi qui s'imposent seront déterminés. Toutes les réductions d'émissions seront vérifiées ex post pour mesurer la réduction effective obtenue par l'ensemble du programme.

Sur l'approche MDP programmatique, il y'a lieu de noter que celle-ci a été acceptée en 2007 par le CE de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques(CCNUCC). Le Programme d'activité ou PoA a été conçu pour un programme national ou régional. L'avantage du PoA, c'est d'être très adapté pour les petits projets et qu'il faut être suffisamment clair dans la formulation. Dans l'approche programmatique l'étendue des programmes d'activité de réduction est déterminée.

## Question 3

*Est-il possible d'associer deux Institutions financières différentes – Est-ce qu'il n'y aurait pas de conflits d'intérêt ?*

## Réponse 3

Pas forcément tout est question de gestion du financement accordé, en plus on peut mener les deux financements en parallèle, en assurant une bonne coordination pour éviter les conflits d'intérêt.

## Question 4

*Y a-t-il une synergie entre le financement du FEM et les autres Institutions ?*

## Réponse 4

Cette synergie est tout à fait possible si on reste dans les règles et procédures du MDP, dans la limite de ce qui est permis dans le processus du MDP.